

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 28 Juin 2022



## EXTRAIT N° 2022.00110 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Nombre de membres :**

↪ en exercice : 60  
↪ présents : 47  
↪ représentés : 11

**Date de convocation :**

Mercredi 22 Juin 2022

**Secrétaire de séance :**

Mme Noëlle RUBAUD

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

**Etaient présents :****BESNE** : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN**DONGES** : M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON**LA CHAPELLE-DES-MARAIS** : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL**MONTOIR-DE-BRETAGNE** : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN**PORNICHET** : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY**SAINT-ANDRE-DES-EAUX** : Mme Catherine LUNGART, M. Pascal HASPOT, M. Mathieu COENT**SAINT-JOACHIM** : Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD**SAINT-MALO-DE-GUERSAC** : M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN**SAINT-NAZAIRE** : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Gaëlle BENIZE(visio), Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Xavier PERRIN, M. Jean Luc SECHET, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Julia MOREAU, Mme Martine DARDILLAC, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBAUD, M. Gwénolé PERONNO, Mme Hanane REBIHA (Visio), M. Philippe CAILLAUD**TRIGNAC** : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET, M. David PELON**Absents représentés :****MONTOIR-DE-BRETAGNE** : M. Pascal PLISSONNEAU donne pouvoir à M. Michel MOLIN**PORNICHET** : M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR**SAINT-NAZAIRE** : Mme Lydie MAHE donne pouvoir à M. Eric PROVOST, M. Alain MANARA donne pouvoir à Mme Emmanuelle BIZEUL, M. Christophe COTTA donne pouvoir à Mme Dominique TRIGODET, M. Jean Luc GUYODO donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC, M. Dennis OCTOR donne pouvoir à Mme Béatrice PRIOU, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à Mme Maribel LETANG-MARTIN, M. Michel RAY donne pouvoir à Mme Céline PAILLARD, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénolé PERONNO, Mme Capucine HAURAY donne pouvoir à M. Philippe CAILLAUD**Absents excusés :****DONGES** : Mme Alice MARTIENNE**PORNICHET** : M. Yannick JOUBERT**Commission** : Commission Habitat et Logement**Objet** : Programme Local de l'Habitat (PLH) - Arrêt du projet de PLH 2022-2027 de la CARENE après avis des communes - Approbation

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE****Séance du Conseil Communautaire du Mardi 28 Juin 2022**

**Commission** : Commission Habitat et Logement

**Objet** : Programme Local de l'Habitat (PLH) - Arrêt du projet de PLH 2022-2027 de la CARENE après avis des communes - Approbation

**Xavier PERRIN, Vice-président,**

Expose,

Par délibération en date du 15 décembre 2020, le Conseil communautaire de la CARENE a décidé d'engager la procédure d'élaboration de son quatrième Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2022-2027.

Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation, ce nouveau PLH définit pour une durée de six ans les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement.

Le Conseil communautaire de la CARENE a arrêté son projet de PLH le 29 mars 2022, et conformément aux dispositions de l'article L 302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, le projet de PLH a été soumis pour avis aux communes membres de la CARENE.

Les dix communes ont disposé d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis et transmettre leur délibération :

- Le Conseil Municipal de Trignac réuni le 6 avril 2022 a émis un avis favorable
- Le Conseil Municipal de Saint-Malo-de-Guersac réuni le 11 mai 2022 a émis un avis favorable
- Le Conseil Municipal de Saint-Joachim réuni le 16 mai 2022 a émis un avis favorable
- Le Conseil Municipal de la Chapelle-des-Marais réuni le 18 mai 2022 a émis un avis favorable
- Le Conseil Municipal de Donges réuni le 19 mai 2022 a émis un avis favorable
- Le Conseil Municipal de Besné réuni le 19 mai 2022 a émis un avis favorable
- Le Conseil Municipal de Saint-Nazaire réuni le 20 mai 2022 a émis un avis favorable
- Le Conseil Municipal de Montoir-de-Bretagne réuni le 10 juin 2022 a émis un avis favorable
- Le Conseil Municipal de Saint-André-des-Eaux réuni le 27 juin 2022 a émis un avis favorable
- Le Conseil Municipal de Pornichet se réunira le 29 juin 2022, son avis étant réputé favorable.

Quelques correctifs techniques ont été apportés au programme d'actions territorialisé :

- Carte Donges : rectificatif erreur d'affichage de la légende
- Carte Saint-Malo-de-Guersac : rectificatif nom de périmètre habitat

Conformément à l'article R 302-10 du Code de la Construction et de l'Habitation, nous devons maintenant transmettre le projet au Préfet afin qu'il en saisisse pour avis le comité régional de l'hébergement et de l'habitat (CR2H), qui dispose d'un délai de deux mois pour se prononcer. Son avis sera transmis au Préfet.

Le CR2H, qui se réunira le 22 septembre 2022, pourra émettre des demandes motivées de modifications qui seraient alors soumises au Conseil Communautaire pour délibération.

Une fois cette étape accomplie, le Conseil Communautaire sera en mesure d'adopter définitivement le PLH.

En conséquence, je vous demande, mes cher·es Collègues, de bien vouloir :

- Approuver le projet du Programme Local de l'habitat qui contient le diagnostic, les orientations, le programme d'actions, et le programme d'actions territorial arrêté lors de la délibération du 29 mars 2022 en y intégrant les modifications proposées ci-dessus,
- Autoriser le Président à transmettre ce projet à Monsieur le Préfet des Pays de la Loire,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président,  
David SAMZUN

**Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :**

***ADOpte A LA MAJORITE (52 pour et 6 abstentions)***